



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 07 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Avril, le Conseil Municipal, dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Maire.

Ouverture de la séance à 20 heures 07

➤ DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Le (la) secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Vincent HAMONIAUX

➤ APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur M. ou Mme le ou la Secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DIANA Cédric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FLAMANT Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAMONIAUX Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JULIAN Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KROOCKMANN Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAMOS DE FONSECA Luc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SALLIN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir :

Date de la convocation :	26/03/2025
Nombre de membres en Exercice :	14

Nombre de Conseillers Présents :	11
----------------------------------	----

Nombre de Pouvoirs :	0
----------------------	---

2. VOTE DES TAUX 2025**DELIBERATION N° : 20250407-07**

Rapporteur Marc JULIAN

Monsieur Julian rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales.

Pour 2025, l'augmentation proposée des taux d'imposition est plus limitée mais reste jugée nécessaire, notamment pour trouver le bon équilibre qui permette d'assurer le dynamisme de la commune (services apportés à la population, investissements...) tout en complétant son attractivité par une fiscalité locale raisonnée.

Il s'agit de couvrir au moins en partie l'inflation 2025, l'augmentation du coût des assurances, l'augmentation des Caisses de retraite des fonctionnaires, tout en appliquant une augmentation modérée pour le contribuable.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter le taux d'imposition de +1.5% pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (hors augmentation structurelle des bases)

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	46.84	47.54
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	109.79	111.44
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	16.87	17.12

Oùï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 47.54 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 111.44 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17.12 %.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**DELIBERATION N° : 20250407-08/20250407-08 1**

Rapporteur Marc JULIAN

Monsieur Julian, Adjoint au Maire, présente la préparation du budget de la commune de Cadours pour 2025, à l'équilibre.

- Section de Fonctionnement :

Dépenses = 2 587 805.59 €

Recettes = 1 398 793 € + 1 189 012.59 € au R002 (résultat de fonctionnement reporté 2024) = 2 587 805.59 €

- Section d'Investissement :

Dépenses = 734 541.03+ 174 498.26 Restes à réaliser € +2 299.91 € au R001 (résultat reporté 2024) = 911 339.20 €

Recettes = 617 000.38 € + 294 338.82 € Restes à réaliser = 911 339.20 €

Oùï l'expose de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget 2025

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT POINT D'APPORTS VOLONTAIRES **DELIBERATIONS N° : 20250407-11**

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la gestion des déchets et de la promotion du tri sélectif, il est nécessaire d'aménager des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune. Ces points permettront aux habitants de déposer leurs déchets recyclables de manière pratique et responsable.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise MR BRICOLAGE.

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

MATERIELS	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITE	PRIX HT	PRIX TTC
Lame terrassepin 27x145x3m	9.55€	88	700.33€	840.40€
Poteau 9x9 1m80 cl4	12.95€	14	151.08€	181.30€
Platine poteau	8.90€	14	103.83€	124.60€
Tête diamants poteau 9x9	3.50€	14	40.83€	49.00€
Vis inox 4.5x70 bte 100	32.90€	4	109.67€	131.60€
MONTANT TOTAL			1 105.74€	1 326.90€

Où l'expose de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir** le devis présenté par l'entreprise MR BRICOLAGE pour un montant total de € 1 105.74 HT soit 1 326.90 TTC,
- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE – ESPACE VERTS **DELIBERATION N° : 20250407-12**

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour les besoins des services techniques il est nécessaire d'acquérir du matériel technique pour l'entretien de la commune.

Après avoir étudié plusieurs devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir, après concertation avec les agents des services techniques, le devis suivant :

FOURNISSEUR	MATERIELS	QUANTITE	PRIX HT	PRIX TTC
JARDIGREEN	AERATEUR MAJAR AEROVERT 180C2	1	4 159.00 €	4 990.80 €
	ROULEAU AR DIAMETRE 14 CM AVEC DECROTTOIR	1	775.00 €	930.00 €
	MONTANT TOTAL		4 934.00 €	5 920.80 €

Où l'expose de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir** le devis présenté par l'entreprise JARDIGREEN pour un montant total de 4 934.00 € HT soit 5 920.80 TTC,
- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE **DELIBERATION N° : 20250407-15**

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le Maire indique au membre du Conseil municipal que le service administratif de la commune utilise des équipements informatiques essentiels pour le bon fonctionnement de ses activités.

Afin de garantir la continuité de service en cas de coupure de courant et de protéger les données contre les pertes ou les dommages, il est nécessaire d'acquérir des onduleurs.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise AREMAS pour la fourniture de matériel informatique.

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- AREMAS Informatique : 1 130.00 € HT soit 1 356.00 € TTC

Ouï l'expose de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

• **De retenir** le devis présenté par l'entreprise AREMAS Informatique pour un montant total de 1 130.00 € HT soit 1 356.00 € TTC

• **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,

• **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – RESTAURATION PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE DE LA COMMUNE DE CADOURS – XIX SIECLE **DELIBERATION N° : 20250407-16**

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le plan cadastral parcellaire de la commune de Cadours, datant du XIXe siècle, constitue un document historique et patrimonial précieux. Cependant, ce plan est aujourd'hui en mauvais état et nécessite une restauration afin de préserver son intégrité et d'assurer sa lisibilité pour les générations futures.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise La reliure du limousin.

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- La reliure du Limousin pour la restauration pour un montant de 1 112.00 € HT soit 1 334.40 € TTC

Ouï l'expose de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir** le devis présenté par l'entreprise La reliure du Limousin pour un montant total de 1 112.00 € HT soit 1 334.40 € TTC,

- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONSEIL REGIONAL RENOVATION LOGEMENT RUE BELLEVUE **DELIBERATION N° : 20250407-17**

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la politique de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, la commune souhaite engager des travaux de rénovation énergétique sur un logement situé au 2 rue Bellevue. Ces travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, à réduire les consommations d'énergie et à diminuer l'empreinte carbone.

La mission SUN peut prendre plusieurs formes, à savoir :

- Des actions de mutualisation, veille, formation, accompagnement, prestations de services autour des enjeux du numérique ;
- Des actions d'ingénierie et d'accompagnement à l'élaboration de projets numériques pour les territoires (notamment sur les sujets des objets connectés, de la vidéoprotection, de la gestion des données, de l'archivage numérique, du numérique éducatif...)
- Des actions de conception et de mise en œuvre de projets d'usages et services numériques mutualisés ;
- La mutualisation de compétences dans le domaine des systèmes d'information.

Le Syndicat confirme ainsi son positionnement en tant qu'opérateur public de services numériques (OPSN), et dispose de plusieurs modalités d'intervention :

- Il peut agir comme coordonnateur de groupement de commandes pour ses membres adhérents et non-membres dans des domaines liés à son objet et ses missions.
- Il s'est constitué en centrale d'achat pour ses membres adhérents et non-membres pour toute catégorie d'achat en lien avec son objet et ses missions.
- Le Syndicat peut réaliser des prestations intégrées pour le compte de ses membres adhérents, en rapport avec son objet statutaire.
- De manière accessoire, il peut effectuer des prestations de services pour des collectivités non-membres et des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, dans le respect de son objet statutaire et du droit de la commande publique et de la concurrence.
- Le Syndicat peut également mener des missions de conseil et d'accompagnement, des actions de sensibilisation et de médiation, ainsi que fournir des solutions mutualisées d'achat.

Ces modalités d'intervention permettent au Syndicat d'agir de manière flexible pour répondre aux besoins de ses membres et contribuer au développement numérique du territoire.

En adhérant au Syndicat au titre de la mission relative au « développement des usages et services numériques » (mission SUN), les membres actuels, mais aussi les communes, les syndicats et les établissements publics de Haute-Garonne ont la possibilité de bénéficier des compétences, de l'ingénierie de projet, des prestations et des services numériques mutualisés qui seront opérés par Haute-Garonne Numérique.

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil Syndical, initialement composé de délégués départementaux et intercommunaux sur la compétence Aménagement Numérique, évolue en étendant la représentativité aux communes, syndicats et établissements publics, pour la mission SUN, dans les conditions suivantes :

« Chaque EPCI adhérent désigne un représentant qui siège au Conseil Syndical. A partir de 10 EPCI adhérents, ces représentants se réunissent au sein d'un collège dédié pour la désignation de leurs délégués au Conseil Syndical.

Chaque commune désigne un représentant. Les 4 premières communes adhérentes siègent au Conseil Syndical. A partir de 100 communes adhérentes, ces représentants se réunissent au sein d'un collège dédié pour la désignation de leurs délégués au Conseil Syndical. Le renouvellement des 4 délégués communaux s'opérera par seuil de 100 communes adhérentes supplémentaires.

Chaque autre membre adhérent désigne un représentant qui siège au Conseil Syndical. A partir de 5 membres adhérents, ces représentants se réunissent au sein d'un collège dédié pour la désignation de leurs délégués au Conseil Syndical. »

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège « Usages et services numériques » du Syndicat, selon la répartition suivante :

- 10 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le Département de la Haute-Garonne,
- 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les EPCI,
- 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

L'ordre du jour du conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

☐ Questions diverses – Sujets complémentaires – Informations

A. Recrutement agent d'entretien des espaces verts

La fiche de Poste a été publiée les entretiens de recrutement sont prévus le 17 avril prochain.

Participeront aux entretiens :

- 1 membre des services techniques
- 1 membre de l'administration
- 1 ou 2 élus : Michèle PONTAC et Didier LAFFONT

B. Maison du passage du chat

Une Expertise par Drone a été effectuée par la société ASTER BTP. Cette dernière doit remettre dans les toutes prochaines semaines son rapport.

C. Sinistre sécheresse gendarmerie

L'entreprise Géobilan mandatée par l'assurance est venue dernièrement faire une inspection des réseaux humides. Le dossier dans son ensemble suit son cours et nous demandons régulièrement des nouvelles à l'assureur et à son expert. Les services de la Gendarmerie sont informés à chaque fois du déroulé et de l'avancée du dossier.

D. Entretien terrain entraînement football

La rénovation du terrain de football principal, réalisée pendant les vacances de Toussaint 2024, ayant porté ses fruits, il a été décidé de réaliser la même opération sur le terrain de football annexe (d'entraînement).

Ainsi, l'entreprise E2V, en partenariat avec les services techniques de la Mairie, a procédé à cette rénovation le 3 avril dernier. Un arrêté municipal a été mis en place et communiqué, entre autres au Collège et au club de football du Cadours Olympique, pour interdire l'utilisation de cette surface de jeu jusqu'au 27 avril 2025 inclus.

Les diverses opérations réalisées (décompactage, carottage, sablage et semis de regarnissage) vont permettre à ce terrain de retrouver de la souplesse et une densité de gazon plus élevée, d'augmenter l'utilisation de cette surface et de soulager ainsi le terrain de football principal.

Le coût pour la commune de cette opération s'est élevé à 3 174 € TTC.

E. Collecte des biodéchets

La mise en place des collecteurs biodéchets par le CCHT seront réalisés en juin prochain. Une sensibilisation sera faite auprès du public au travers de Flyers distribués dans les boîtes aux lettres mais également par une animation sur le marché de plein vent.

F. Lotissements impasse de la font d'Estève

Le chantier se poursuit. Nous n'avons pas pour l'instant de remontées de questions par les riverains qui sont dorénavant informés par le promoteur (par mail) des actions en cours.

jeudi 2 octobre 2025	CCAS	Hôtel de ville	17h30
dimanche 5 octobre 2025	Octobre Rose	Cérémonie	journée
lundi 27 octobre 2025	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
dimanche 2 novembre 2025	Messe St Hilaire	Chapelle Saint Hilaire	11h00
lundi 3 novembre 2025	CONSEIL MUNICIPAL	Hôtel de ville	20h00
mardi 11 novembre 2025	Armistice	Cérémonie	17h00
lundi 1 décembre 2025	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
lundi 8 décembre 2025	CONSEIL MUNICIPAL	Hôtel de ville	20h00
dimanche 14 décembre 2025	Spectacle Enfants	Halle aux grains	15h00
mercredi 17 décembre 2025	CCAS	Hôtel de ville	18h00
vendredi 19 décembre 2025	Vœux personnels	Salle des mariages	18h30

Le Maire de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Vincent HAMONIAUX

